

(1) Époux ou Père

Prénoms ARSÈNE

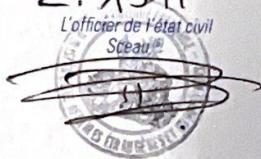
Nom (2) MASUNIA

Né (3) le 20 décembre 1983
à -- heures
à Kinshasa (Zaïre)

Fils (4) de (5) MASUNIA

et de (5) Berthe KIRARAHUMU

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° (ACN) X. 217.**
le (6) 26 sept. 2021 2.13H
Mentions marginales (7)



(1) Épouse ou Mère

Prénoms Karine

Nom (2) DENIS

Née (3) le 14 avril 1979
à -- heures 00
à Appfontville (Val-de-Marne)

Fille (4) de (5) Max Ignace DENIS

et de (5) Liliane Louise AUGUSTINE

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 138 H 30**
le (6) 24 JUIN 2021
Mentions marginales (7)



Mariage célébré à

le

Il a été déclaré (8)

à

heures

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n°**

Mentions marginales (7)

le

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : 2^{re} partie : ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ».

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ... par Me ... notaire à ... ».

(1) _____

Extrait de l'acte de décès n° _____

(2) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales (3) _____

*L'officier de l'état civil
Sceau*

(1) _____

Extrait de l'acte de décès n° _____

(2) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales (3) _____

*L'officier de l'état civil
Sceau*

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.
(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

12

13

(1) _____

Extrait de l'acte de naissance n° _____

Le 26 décembre 2004
à 00 heures 38
est né(e) (2) Axel Pierre-Max Gabriel
MASUMIA

ENFANT
980

du sexe Masculin (3) _____
à Affortville
(Vel-de-Marnes)

reconnu(e) (4) en cette mairie le 10
janvier 2005 par la mère -

Délivré conforme aux registres, le 24 JUIN 2021
Mentions marginales (5) _____

*L'officier de l'état civil
Sceau*



Extrait de l'acte de décès n° _____
(6) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales (5) _____

*L'officier de l'état civil
Sceau*

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{ère} partie... 2^{ème} partie... » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non naissance de l'enfant est indiquée dans l'extract par « de (Prénom, NOM) née le... à... »).
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par... (prénom et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

(1) 2^{ème} ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 235

Le 05 avril 2007
à 14 heures 00
est né(e) (2) Kurtis MASUNIA

du sexe Masculin à Affortville
(Val-de-Marne)

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾ en cette mairie le 07 avril 2007 par le père.

Délivré conforme aux registres, le 24 JUIN 2021
Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau



Extrait de l'acte de décès n° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1^{ère} partie ... 2^{ème} partie ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de (Prénom, NOM) née le ... ».

10 (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (prénom et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(1) 3^{ème} ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 365

Le 17 mai 2021
à 16 heures 19
est né(e) (2) Krystan-Philip Leibert
MASUNIA

du sexe masculin à Guise -
Sénart (Essonne)

(3)

reconnue⁽⁴⁾ le 20 mai 2021 en cette
mairie par le père

Délivré conforme aux registres, le 2 aôut 2022
Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil délégué
Sceau



Extrait de l'acte de décès n° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (prénom et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».